



# LAURENAN

LAURENAN



**LAORENAN**

**BULLETIN MUNICIPAL JUILLET 2020**

## **Mot du Maire :**

Chères concitoyennes et concitoyens,

C'est avec beaucoup d'émotion que je revêts cette écharpe tricolore, symbole de notre République.

Je remercie le conseil d'avoir bien voulu me la confier et je promets de faire tout mon possible pour être fidèle à nos engagements de campagne.

Tout d'abord, je remercie mes colistiers qui ont mené une campagne constructive, solidaire et motivée sans compter leur temps ni leur énergie. Ce qui a conduit à une victoire de notre liste «Laurenan, aujourd'hui vers demain ». J'en retire donc pour ma part beaucoup de satisfaction et de fierté.

Merci aussi à toutes celles et ceux, qui ont œuvré pour mieux nous faire connaître, qui ont crus en nous, qui nous ont adressé des témoignages de sympathie et d'encouragements pendant ces élections.

Le pouvoir légitime que viennent de nous octroyer les citoyens n'a jamais été une obsession pour aucun de nous. Mais, c'est avec une détermination sans faille que mes colistiers et moi-même conduiront les affaires de notre commune.

Je tiens également à saluer Madame Poilâne-Tabart pour ses deux mandats. J'en profite pour accueillir comme il se doit au sein du conseil municipal les candidats élus de sa liste. Le mieux vivre ensemble commence aussi par le respect de chacun. Je présente mes remerciements à toutes les personnes qui se sont déplacées aux urnes et qui ont pu exprimer leurs choix démocratiques quels qu'ils soient, malgré le contexte sanitaire actuel. Nous savons la tâche difficile, mais épanouissante, et nous comptons vivement sur l'implication d'un maximum de personnes pour retrouver la cohésion d'un passé pas si lointain, qui a conduit notre commune à accomplir de grands projets, qui ont rayonné bien au-delà de notre territoire. Je tiens à confirmer que nous continuerons les projets en cours tout en y apportant, peut-être les modifications nécessaires. Un autre point nous tient à cœur : celui de redynamiser nos relations de travail avec les communes environnantes, ainsi qu'avec la LCBC. Nous avons à charge de ne pas vous décevoir. Je serai, par conséquent, le maire de tous les citoyens de Laurenan.

**Pascal ROUXEL, Maire**

**NOUVEAU CONSEIL ELU LE 28 JUIN 2020**



De gauche à droite : Valérie BARBE, Olivier RIVALLAN 1<sup>er</sup> adjoint, Yoan DANIEL, Dominique ROUXEL 3<sup>ème</sup> adjointe, Françoise NIVET, Pascal ROUXEL maire, Rémy CAILLIBOTE, Jean-René GUEHENNEUX 2<sup>ème</sup> adjoint, Evelyne LORAND, Fabienne RIVALLAN 4<sup>ème</sup> adjointe, Emmanuelle BILLARD, Anne LE MEE, Valérie POILANE-TABART, Sonia RAULT. Absent sur la photo Vincent DABOUDET.

**COMMISSIONS :**

<b>Finances</b>	Pascal ROUXEL, Olivier RIVALLAN, Jean-René GUEHENNEUX, Fabienne RIVALLAN, Evelyne LORAND, Yoan DANIEL, Vincent DABOUDET, Valérie POILANE-TABART
<b>Personnel</b>	Pascal ROUXEL, Olivier RIVALLAN, Dominique ROUXEL
<b>Affaires scolaires et enfance</b>	Pascal ROUXEL, Fabienne RIVALLAN, Valérie BARBE, Evelyne LORAND, Emmanuelle BILLARD, Sonia RAULT
<b>Voirie-matériel</b>	Pascal ROUXEL, Olivier RIVALLAN, Yoan DANIEL, Rémy CAILLIBOTE, Valérie BARBE
<b>Bâtiments communaux</b>	Pascal ROUXEL, Olivier RIVALLAN, Jean-René GUEHENNEUX, Rémy CAILLIBOTE, Françoise NIVET, Vincent DABOUDET, Valérie POILANE-TABART
<b>Vie associative, jeunesse et sports</b>	Pascal ROUXEL, Jean-René GUEHENNEUX, Dominique ROUXEL, Fabienne RIVALLAN
<b>Communication</b>	Pascal ROUXEL, Fabienne RIVALLAN, Valérie BARBE, Evelyne LORAND
<b>Affaires culturelles</b>	Pascal ROUXEL, Françoise NIVET, Valérie BARBE

<b>Accueil, services aux populations, habitat</b>	Pascal ROUXEL, Jean-René GUEHENNEUX, Fabienne RIVALLAN, Rémy CAILLIBOTE
<b>Commission Patrimoine</b>	Pascal ROUXEL, Dominique ROUXEL, Evelyne LORAND, Françoise NIVET, Valérie BARBE
<b>Commission Agriculture et Bocage</b>	Pascal ROUXEL, Yoan DANIEL, Rémy CAILLIBOTE, Emmanuelle BILLARD, Vincent DABOUDET
<b>Fleurissement et décoration de Noël</b>	Pascal ROUXEL, Jean-René GUEHENNEUX, Dominique ROUXEL, Françoise NIVET, Anne LE MEE, Sonia RAULT
<b>Membres du CAO</b>	Président : Pascal ROUXEL Membres et suppléants : Jean-René GUEHENNEUX – Yoan DANIEL Olivier RIVALLAN – Fabienne RIVALLAN Valérie POILANE-TABART – Sonia RAULT
<b>Columbarium – Cimetière</b>	Pascal ROUXEL, Jean-René GUEHENNEUX
<b>CCAS</b>	Pascal ROUXEL, Dominique ROUXEL, Françoise NIVET, Valérie BARBE, Anne LE MEE, Sonia RAULT
<b>Commission communale des impôts directs</b>	Pascal ROUXEL, Jean-René GUEHENNEUX et propriétaires de biens fonciers
<b>Contrôle des listes électorales</b>	Emmanuelle BILLARD

## DELEGATIONS EXTERIEURES

<b>Loudéac Communauté Bretagne Centre</b>	Titulaire : Pascal ROUXEL Suppléant : Olivier RIVALLAN
<b>Office culturel</b>	Titulaire : Valérie BARBE Suppléant : Françoise NIVET
<b>GIP Hardouinai-Mené</b>	Titulaire : Dominique ROUXEL Suppléant : Evelyne LORAND
<b>Syndicat de la Vieille Lande</b>	Pascal ROUXEL, Jean-René GUEHENNEUX, Yoan DANIEL
<b>Grand Bassin de l'Oust</b>	Titulaire : Yoan DANIEL Suppléant : Olivier RIVALLAN
<b>Syndicat départemental d'énergie</b>	Titulaire : Jean-René GUEHENNEUX Suppléant : Fabienne RIVALLAN
<b>Elu « association du souvenir Français » et aux commémorations et correspondant à la défense</b>	Pascal ROUXEL
<b>Délégation formation</b>	Dominique ROUXEL
<b>Correspondant sécurité routière</b>	Titulaire : Olivier RIVALLAN Suppléant : Dominique ROUXEL
<b>CNAS</b>	Valérie BARBE
<b>COVID</b>	Titulaire : Dominique ROUXEL Suppléant : Rémy CAILLIBOTE
<b>Bruded</b>	Jean-René GUEHENNEUX

# 1<sup>ER</sup> CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 JUILLET 2020

Tous les conseillers étaient présents. Excusée Anne LE MEE (a donné pouvoir de vote à Vincent DABOUDET)

Les Taux et le budget primitif 2020 ont été votés :

- Taxe foncière :
  - o Sur le bâti : 22.76%
  - o Sur le non-bâti : 91.89%
- Pas d'augmentation pour 2020 : Voté à l'unanimité
  
- Budget primitif général commune de Laurenan :

<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>			
<b>Libellé</b>	<b>Reports 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>TOTAL 2020</b>
Transfert solde positif assainissement		15 583.98	15 583.98
Emprunts et dettes assimilées		33 100.00	33 100.00
Subvention budget lotissement versée		61 900.00	61 900.00
Participations projet éolien (étude)		2 514.00	2 514.00
Immobilisations corporelles		4 000.00	4 000.00
Programme voirie (LCBC)		76 500.00	76 500.00
Acquisition de matériel	16 300.00	6 300.00	10 000.00
Autres voirie (chemins)		5 000.00	5 000.00
Médiathèque		7 100.00	7 100.00
Salle des fêtes	175 938.80	149 099.22	325 038.02
Cimetière		2 700.00	2 700.00
Acquisition terrain nu		5 000.00	5 000.00
Travaux de bâtiments	20 000.00		20 000.00
Effacement de réseaux	5 800.00	2 800.00	3 000.00
Ecole		10 000.00	10 000.00
Aménagement bourg / Le châbre	55 000.00		55 000.00
Signalétique (campagne)	30 000.00		30 000.00
Revitalisation bourg	39 400.00		39 400.00
<b>Total général dépenses d'investissement</b>	<b>342 438.80</b>	<b>363 397.20</b>	<b>705 836.00</b>

<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>			
<b>Libellé</b>	<b>Reports 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>TOTAL 2020</b>
Excédent d'investissement reporté		87 619.05	87 619.05
Dotations fonds et réserves		241 017.48	241 017.48
Salle des fêtes	89 111.00		89 111.00
Revitalisation bourg	70 700.00	63 000.47	133 700.47
Amortissements divers		22 200.96	22 200.96
Virement section fonctionnement		132 187.04	132 187.04
<b>Total général recettes d'investissement</b>	<b>128 311.00</b>	<b>577 525.00</b>	<b>705 836.00</b>

L'amortissement :

- Achats biens : 10 ans
- Travaux : 15 ans

**Voté à l'unanimité**

**Résultat de fonctionnement exercice 2019 de 168 536.26€ affecté au budget d'investissement :**

Vote : 10 pour et 5 abstentions

Idem pour le vote du budget lotissement et du budget l'Art des choix

Le vote des subventions communales demandées par les associations communales et autres a été **Voté à l'unanimité.**

## **2ème CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET 2020**

Tous les conseillers étaient présents. Excusée Anne LE MEE (a donné pouvoir de vote à Sonia RAULT)

### **1- Election Sénatoriale :**

Election des délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2020.

TITULAIRES	SUPPLEANTES
Jean-René GUEHENNEUX	Françoise NIVET
Pascal ROUXEL	Valérie BARBE
Olivier RIVALLAN	Evelyne LORAND

Titulaires et suppléantes élus par 10 voix pour et 5 blancs

### **1- Diagnostic des réseaux : inspection télévisuelle**

Diagnostic du réseau pluvial avant de refaire la route dans le bourg

Devis : 4320€ ttc SPAC (tarif préférentiel LCBC)

**Voté à l'unanimité**

### **2- PLUi-H : avis sur le sujet**

Laurenan est classé en zone intermédiaire ce qui signifie la possibilité de construire 13 logements/hectare pour un programme de 10 ans (entre 2020 et 2030).

**Une enquête publique sera lancée du 23/09 au 04/11/2020** pour évaluer sur la commune les maisons ou bâtisses d'origine agricole à être rénové en maison d'habitation.

Ces bâtiments seront ensuite étoilés ou pas par la LCBC.

**C'est pourquoi, il est important de venir déclarer à la mairie, car une fois, le PLUI validé, vous ne pourrez plus rénover ou vendre pour rénovation.**

La superficie des constructions des garages et annexes sur un terrain a doublé, elle passe de 30% à 60% de la surface habitable de la maison.

En zone A seront autorisés à construire ou à s'étendre :

- les exploitations agricoles et entreprises sous réserve que ce soit lié à leur activité.
- Toutes activités touristiques avec ou sans hébergement
- Toutes activités sportives, culturelles ou de loisirs
- Tous équipements et infrastructures publics ou d'intérêt collectif (ex : cimetière)

**Avis sur le projet favorable à l'unanimité**

### **3- RN 164 secteur Plémet : enquête publique**

Une 3<sup>ème</sup> enquête aura lieu du 25/08 au 25/09/2020

## ➤ L'ECOLE

### Conseils d'Ecole



#### a) effectif

L'effectif 2019-2020 : 91 élèves sans TPS (99 avec)

L'effectif 2020-2021 :

- 6 CM2 partent en 6<sup>ème</sup>
- Arrivés : 2 TPS 11 PS et 4 MS

Avec les quelques départs et arrivées potentiels, l'effectif à la rentrée scolaire sera tout juste de 100 élèves

Nous devons donc être vigilant et voir se défendre pour garder notre 5<sup>ème</sup> classe :  
Il faut demander à nouveau le classement de Laurenan en zone prioritaire (REP).

Le niveau de scolarité est bas (constat fait suite aux résultats de l'évaluation nationale des CP)

Le passage en REP permettrait d'avoir des effectifs de classe moindre ce qui favoriserait l'apprentissage.

Le PLUi est aussi un atout avec la possibilité de nouveau logement et donc favoriser l'accueil de nouvelles familles jeunes avec jeunes enfants et futurs enfants.

#### b) Travaux

- Relance sur les travaux de déplacement du tableau électrique entre les 2 classes.  
Demande des professeurs :
- Achat d'un banc pour une classe pour le rituel des lectures : en attente de devis
- Installation d'une table de pingpong en dur dans la cour : en attente de devis
- Mettre un éclairage au-dessus du tableau dans la classe des CE2 CM1

**A vos agendas** : Vendredi 18/12/2020 Arbre de Noël de l'Ecole à Gomené

#### c) Cantine

Une solution de lieu de rechange est en cours pour la cantine.

### 4- Facturation prestations scolaire (du confinement)

Garderie pendant le confinement pour les enfants des soignants des communes de Laurenan et Gomené.

Montant de la facture 78.60€

Proposition au conseil : prise en charge de la totalité de la facture.

**Voté à l'unanimité**

### 5- Autres

Courrier de la classe spécialisée de Loudéac

Un élève de Laurenan y est scolarisé

Participation obligatoire de la commune d'un montant de 505€/ élève

Montant à payer : 505€ pour la commune de Laurenan

**Voté à l'unanimité**

# Evènements au RPI du NINIAN

## Association Don du Sang du Mené



L'association des donneurs de sang du pays du Mené (Jean-René GUEHENNEUX président accompagné des vice-présidentes Nadine CHEVALIER et Brigitte OLIVE) est venue rendre visite aux élèves de CM2 de l'école de Laurenan. Outre le fait de sensibiliser les enfants au don du sang, cette visite

a

permis à l'association de remettre des cahiers d'écoliers aux élèves. Ce cahier, ludique et instructif, comporte en couverture un quizz sur l'importance de la transfusion sanguine et en page intérieure « pourquoi et comment donner son sang ».

Les enfants ainsi que leurs professeurs, ont particulièrement apprécié cette journée. (Cette opération a été organisée dans toutes les écoles du mené et dans les 2 écoles de Ménéac.)

### LE DON DE SANG

**POURQUOI DONNER SON SANG ?**

**Définition**  
Le sang est un liquide rouge biologique vital circulant dans les artères et les veines sous l'impulsion du cœur. Le sang contient à 3 l' litres de sang.  
Le sang est constitué de plasma, de globules rouges, de globules blancs et de plaquettes.  
Il distribue l'oxygène, les hormones et les nutriments à toutes les cellules, tous les tissus et tous les organes du corps, pour, entre autres, les débarrasser de leurs déchets.  
Le sang joue aussi un rôle dans la défense immunitaire.

**Pourquoi donner ?**  
Pour aider les malades qui manquent de sang ou de certains de ses composants : traitements des cancers, interventions chirurgicales, malades souffrant d'hémophilie ou de déficits immunitaires.

**COMMENT DONNER ?**

**Le processus du don se déroule en quatre étapes :**

**L'accueil :**  
Le donneur va donner son sang dans une collecte mobile ou dans un centre de prélèvement de l'Établissement Français du Sang (EFS).  
Il présente une pièce d'identité et s'inscrit auprès d'une association.

**L'entretien médical :**  
Un médecin (ou une infirmière) reçoit le donneur et lui pose des questions sur son état de santé et sa vie de tous les jours.  
En fonction des réponses, le donneur peut (ou non) donner son sang.

**Le don (ou prélèvement) :**  
Le donneur s'installe sur un lit de prélèvement, l'infirmière pose, au pli du coude, un dispositif de prélèvement de sang.  
Le don dure environ 10 à 15 minutes et 450 millilitres de sang sont prélevés.

**La période de repos :**  
Après le don, le donneur s'installe dans une salle de repos où il peut se restaurer en prenant une collation.

**Un homme peut donner 6 fois par an, et une femme 4 fois. Mais il faudra attendre 8 semaines entre chaque don.**

## Association des parents d'élèves

- L'Association des parents d'élèves du RPI a organisé un apéritif de fin d'année sous le boulodrome de Laurenan pour remercier les professeurs des écoles de Laurenan et Gomené pour leur implication pendant cette année scolaire.
- La municipalité se joint à l'APE pour féliciter l'équipe enseignante ainsi que tout le personnel de la commune pour leur travail en ces temps difficiles. La collaboration étroite entre les différents intervenants a permis une gestion de qualité du suivi pédagogique pendant et après le confinement.



## Collecte de journaux

A compter du 01<sup>er</sup> juillet dernier, la collecte de journaux dans les bacs mis à votre disposition, dans les deux écoles du RPI du Ninian n'est plus possible. En effet, la société VEOLIA avec laquelle l'APE avait un contrat de collecte, a résilié ce dernier pour cause de la fermeture des marchés mondiaux. Les habitants devront désormais utiliser les bacs jaunes.

## ➤ INFORMATIONS DIVERSES

### COVID-19

Après une stabilité de la pandémie, le coronavirus circule de nouveau activement en Bretagne. Nous devons rester vigilant. Depuis le lundi 20 juillet, le port du masque est obligatoire, pour toute personne de 11 ans et plus, dans tous les lieux publics clos en complément des gestes barrières. Le non-port du masque dans les lieux publics clos ou les transports en commun est sanctionné par une amende de 135 Euros.

Les personnes vulnérables seules, isolées sont invitées à prendre contact avec le secrétariat de mairie. Des membres de la commission CCAS peuvent leur venir en aide. Toute personne ayant connaissance d'un habitant isolé, dans le besoin doit le signaler en mairie.

### Remplacement des compteurs électriques sur la commune

ENEDIS, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, va procéder au remplacement des compteurs électriques. Ce remplacement de compteurs s'inscrit dans le cadre de la modernisation du réseau public de distribution qui est nécessaire pour réussir la transition énergétique tout en garantissant un acheminement et une distribution de l'électricité de qualité pour tous. Avec ce nouveau compteur, Enedis vous accompagne dans votre politique énergétique : maîtrise des consommations, production locale d'énergies renouvelables.

Le changement de compteur prévu par l'article L341-4 du code de l'énergie est gratuit et n'entraîne aucune modification des termes de votre contrat avec votre fournisseur d'électricité.

Vous avez certainement reçu un courrier d'Enedis pour vous informer de l'installation de ce nouveau compteur. Vous serez contacté dans un second temps, par l'entreprise mandatée par Enedis.

Cette entreprise sera facilement identifiable grâce au logo « **PARTENAIRE LINKY** ».



## ➤ **RECOMMANDATIONS ET INCIVILITES**

### **Message de la LCBC pour la collecte des ordures ménagères**

#### **SECTEUR 1**

Depuis le démarrage de la nouvelle collecte (le 2 mars 2020), nous constatons lors de la collecte la présence d'anciens conteneurs, de conteneurs débordants, de sacs au sol, des conteneurs mal positionnés et des erreurs de tri.

A compter du 27 juillet prochain, ces bacs ne seront plus collectés.

Les personnes non équipées de nouveaux conteneurs individuels doivent contacter au plus vite le N° Vert, au 0 805 95 29 31. La collecte ne sera plus assurée pour les foyers non équipés.

### **Dépôts sauvages**

Lorsque l'on circule sur la D22, au lieu-dit « Quévrans », il n'est pas rare de constater des dépôts de bouteilles ou des morceaux de verre voire même des déchets de autres natures déposés près des containers. Durant le déconfinement, des sacs poubelles de déchets ont été abandonnés, jetés à cet endroit. A cet emplacement, sont mis à disposition des containers pour récupérer le verre et le recyclage des vêtements. Lorsque ceux-ci sont saturés, il est interdit de déposer aux abords des points de tri. De même il est interdit d'abandonner, de jeter des objets, des sacs poubelles, matériaux sur les endroits publics ou privés. Toute personne ayant déposé, déversé, des déchets, ordures en dehors des contenants prévus à cet effet sera puni de l'amende prévue pour les contraventions de 2<sup>e</sup> classe. (article du code pénal ci-dessous)

Ce type d'incivilités a pour conséquences de nuire la propreté publique, de rendre désagréables les lieux pour les personnes qui trient correctement et d'occasionner d'éventuels accidents. Le nettoyage des dépôts sauvages a également des conséquences financières.

**« Ensemble, préservons l'environnement ».**

#### **Article R632-1**

- Modifié par Décret n°2007-1388 du 26 septembre 2007 - art. 4 JORF 28 septembre 2007

Hors le cas prévu par l'article R. 635-8, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Est puni de la même peine le fait de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative compétente, notamment en matière de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures.

Les personnes morales peuvent être déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2, des infractions définies au présent article.

La peine encourue par les personnes morales est l'amende, suivant les modalités prévues par l'article 131-41.

## ➤ INFOS PRATIQUES

La mairie est ouverte au public les jours suivants :  
Lundi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30  
Mercredi de 8H30 à 12H30  
Vendredi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30.  
02 96 25 67 00

La médiathèque est ouverte :  
Le mercredi et le vendredi de 13H30 à 16h

Nouvelles règles de la médiathèque :  
Le port du masque est obligatoire dès 11 ans.  
Il faudra se nettoyer les mains avec la solution hydro-alcoolique pour avoir accès à l'intérieur .

La capacité d'accueil sera de 10 personnes simultanément.

L'espace multimédia sera accessible seulement 30 minutes, il est recommandé d'apporter son propre casque ou écouteurs.

Vous pouvez réserver vos ouvrages sur le site : [bibliotheques.loudeac-communaute.bzh](http://bibliotheques.loudeac-communaute.bzh) et venir les retirer à la médiathèque aux heures d'ouverture.



Le restaurant  
L'art des Choix  
est ouvert tous les midis  
sauf le mercredi, ainsi que  
tous les soirs du jeudi au  
dimanche inclus.  
06 56 17 96 72

Le commerce dépôt de pain Cœur de Bourg sera fermé du 3 au 24 Août (la boulangerie qui fournit le pain sera en congé) seul le retrait des paniers de « Té Commission » aura lieu le jeudi de 16h30 à 18h. L'ouverture du commerce reprendra aux jours et aux heures habituels dès le 25 Août.



